

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**2012/....**

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 5 juillet 2012**

**DCM N° 12-07-30**

**Objet : Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la paroisse de la Sainte-Famille.**

**Rapporteur : M. MARTALIE, Conseiller Municipal**

Le Conseil de Fabrique de la paroisse de la Sainte-Famille (Patrotte) sollicite l'aide financière de la Municipalité pour les travaux de sécurité et de mise en conformité électrique réalisés à l'église. La paroisse est propriétaire de l'édifice.

Le montant des travaux s'élève à 1 486,20 €.

Il est proposé d'attribuer à la paroisse de la Sainte-Famille une subvention d'équipement représentant un montant de 743 € correspondant à 49,99 % de la dépense totale.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les commissions compétentes entendues,

**VU** la demande d'aide financière présentée par le Conseil de Fabrique de la paroisse de la Sainte-Famille (Patrotte),

**VU** l'article 42 du décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques des églises, modifié,

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales pris en son article L.2543-3,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### **DECIDE :**

**DE VERSER** une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la paroisse de la Sainte-Famille d'un montant de 743 € représentant la participation financière de la Municipalité aux travaux de sécurité et de mise en conformité électrique de l'église.

Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
L'Adjoint Délégué

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel

Commissions : Affaires Culturelles, Finances

Référence nomenclature « ACTES » : 7.5

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40

Absents : 15

Dont excusés : 15

**Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE**